



Ville de
Rivière-Rouge

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES UNE SOLUTION POUR AIDER LES CITOYENNES, LES CITOYENS ET LES COMMERÇANTS

Rivière-Rouge, le 24 mars 2020 - Au cours des derniers jours, le conseil municipal et la direction générale de la Ville de Rivière-Rouge se sont penchés sur la possibilité pour la Ville de reporter le paiement des comptes de taxes afin de tenir compte de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement. Nous sommes conscients que des citoyennes et des citoyens, des commerçants ainsi que des entreprises vont rencontrer des difficultés à effectuer les paiements devant être réalisés selon les modalités prévues par la réglementation municipale.

À la suite de l'analyse des différentes options juridiques qui sont offertes, la Ville de Rivière-Rouge suspendra, **jusqu'au 31 mai 2020**, l'application des taux d'intérêt et frais de pénalités pour les montants qui ne pourront être payés lors de la prochaine échéance de taxe prévue pour le 1^{er} mai 2020.

Pour nos commerçants, la taxe d'affaires (SDC), l'échéance prévue pour le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet 2020 est reportée au **1^{er} octobre 2020**, et ce, sans pénalités.

N'hésitez pas à nous contacter si des informations additionnelles vous sont nécessaires en composant le **819 275-2929 poste 226**.

- 30 -

*Sources : Denis Charette, maire
Louise Chartrand, directrice générale
Ville de Rivière-Rouge
819 275-2929 poste 223*